

Rapport 2017

Durant l'année 2017 la commission de surveillance de la prison de Ittre a relevé plusieurs problèmes ou questions.

Médical + extraction

Au niveau du suivi médical des détenus, un problème majeur sont les reports successifs des extractions pour réaliser des examens médicaux complémentaires qui ne peuvent pas être réalisés à la prison. Essentiellement par manque d'agents de sécurité, de nombreux examens médicaux complémentaires sont postposés, parfois de très nombreuses fois. Il n'y a pas encore eu d'accident à ce niveau mais le risque est grand et les détenus n'ont, de ce fait, pas un accès juste aux soins de santé.

De plus ces reports successifs sont très démotivants pour les soignants.

Nous craignons un accident majeur qui serait dû à un retard de diagnostic, dû à ces reports successifs pour des raisons non médicales

La commission a pris l'initiative d'envoyer une lettre au ministre à ce sujet cosignée par d'autres intervenants . Copie ci-dessous

Monsieur le Ministre,

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous tenons à vous faire part d'une situation récurrente dans les prisons dans lesquelles nous sommes acteurs, que ce soit comme dispensateurs de soins ou comme observateurs.

Légalement, les détenus ont le droit de recevoir des soins identiques à ceux qui sont dispensés à la population générale non-incarcérée.*

Nous constatons que les services médicaux des établissements pénitentiaires dépendent une énergie considérable pour qu'il en soit ainsi, mais que, malheureusement, ils se heurtent à un problème d'ordre administratif dès qu'un détenu doit être conduit hors de l'établissement pour y recevoir des soins ou des examens complémentaires. Les RV sont pris dans les délais les plus courts possibles, mais doivent être annulés

dans un très grand nombre de cas en raison d'un manque chronique d'agents de sécurité disponibles pour les accompagner lors de ces extractions.

Il ne semble pas y avoir eu, jusqu'à présent, de retard grave d'une prise en charge médicale imputable à cette situation, mais faut-il attendre qu'un drame se déroule pour prendre les mesures nécessaires ? D'autre part, cette situation crispe les relations entre le corps médical et les détenus, ceux-ci ayant souvent l'impression qu'on ne se soucie pas d'eux et qu'on les laisse croupir dans une situation d'abandon volontaire.

Nous pensons qu'il est urgent que vous réagissiez et preniez cette situation au sérieux.

Ces reports successif pour des raisons administratives et de manque de personnel de sécurité ne permettent plus aux détenus d'avoir accès à des soins de santé correct

Médical demande le passage à une responsabilité santé publique

Le rapport du CCSP concernant les soins de santé ainsi que le rapport du KCE sur les soins de santé en prison ont retenu toute notre attention. Et leurs conclusions doivent être mises en application le plus rapidement possible

« Les soins des détenus doivent être confiés sans plus attendre au ministère de la Santé plutôt qu'au SPF justice »

Badge

La commission s'est régulièrement interrogée sur l'absence du port du badge par la majorité des agents.

Cela semble essentiellement dû à la peur de menaces ou de pressions pour l'agent et sa famille, en dehors de la prison, son identité précise étant alors connue des détenus.

Il est arrivé que des détenus se plaignent du comportement d'un agent pénitentiaire mais qu'ils ne puissent pas l'identifier en l'absence de badge.

La direction nous dit que cela ne pose pas de vrai problème car l'incident et l'agent peuvent être facilement objectivés par les caméras de surveillance.

Interrogé par le Conseil Central le 14 juillet 2017, le ministre de la Justice précise dans une lettre du 4 septembre 2017 que la circulaire ministérielle du 19 avril 2001 dans sa version néerlandaise indique que le port du badge est pour les agents obligatoire tandis que la version française de la circulaire indique seulement que chaque membre du personnel possède un badge...

Le ministre annonce dans ce même courrier qu'il donne ordre à la direction générale des établissements pénitentiaires de communiquer un erratum de la dite circulaire, ce qui a dû être fait à toutes les directions des prisons francophones.

Nous comprenons la crainte des agents mais d'un autre côté il nous semble nécessaire que chaque agent puisse être identifié par les détenus.

Un badge avec un n° ou un pseudonyme pourrait résoudre ce problème, ou toute autre solution qui permette au détenu de désigner un agent.

Deradex sans évaluation

Une aile pour les détenus « radicaux » a été ouverte à la prison d'Ittre.

L'aménagement est encore en cours, ce qui rend les conditions de détention parfois difficiles. Par exemple le préau est très petit et grillagé mais l'aménagement d'un préau correct est prévu mais n'est pas encore finalisé.

Un iman plein temps et du personnel spécifique ont pu être engagés pour le suivi particulier de ces détenus.

Une évaluation de cette aile et de sa pertinence aurait été réalisée mais il nous a été impossible d'en obtenir le résultat, classé « confidentiel »

De plus, les critères pour assigner un détenu en zone DERADEX ne sont pas clairs et donc peuvent devenir arbitraires.

De même, aucune sortie de ce statut ne semble avoir été codifiée et transmise.

Il semblerait que la politique de spécialisation d'une aile DERADEX induit un effet contraire à celui escompté, à savoir que, de l'extérieur (voire de l'intérieur) -dont une certaine Presse-, c'est toute la prison qui acquiert la "renommée" d'être DERADEX, avec (risque ?) "contaminations" collatérales.

Une évaluation de cette politique est nécessaire et les critères de classement en « radicaux » et de leur sortie de ce classement particulier est indispensable

CED et cantine et TV coût CED :

La caisse d'entraide est constituée par une série de ristournes sur différents produits :

- redevance TV
- unités téléphone SAGI : 5%
- cantines : 10% sur le prix facturé au détenu

La prison ne peut faire aucun bénéfice. Si la somme ainsi rassemblée n'est pas utilisée, elle est récupérée par l'administration centrale et retournée au Trésor pour sa dispersion ailleurs, nouvelles prisons par exemple.

Le compte sert aussi à apporter de l'aide aux indigents, 50 euros/mois, les kits d'hygiène, les TV.

La CED permet aussi d'apporter aux détenus des aides ponctuelles telles que des avances pour les congés, des tickets de train (qui ont été supprimés pour les détenus qui ne sont pas « indigents »

mais qui dépensent très rapidement leurs maigres gratifications). La prison peut alors avancer MAIS elle doit récupérer.

Aussi, quand un détenu travaille mais n'obtient pas une gratification qui atteint 50 euros, la différence est payée par la CED.

Les TV sont payées par la CED, mais lorsque une TV est abîmée, le montant de remplacement ou de réparation est versé au Trésor alors que s'il faut racheter des TV, c'est à nouveau la prison qui le fera via la CED.

Des servants sont également payés via la CED.

Il faut aussi l'utiliser pour des projets qui auparavant étaient pris en charge par l'administration centrale et qui ne le sont plus suite à la politique d'économie.

Ainsi, par ex., le relais parents-enfants qui auparavant faisait l'objet d'un contrat national pour le transport des enfants et qui a été supprimé (15 à 20.000 euros).

Il nous semble anormal qu'un service de ce type, nécessaire pour garder le lien social, doive être financé par les détenus et non par l'administration.

La Cour des Comptes vérifie ce que les prisons font de ce compte. Celui-ci ne peut servir qu'à financer des projets ou du matériel qui servent uniquement aux intérêts des détenus : ateliers (vidéo, écriture, matériel de body, literie, meubles des locaux VHS, jouets, prof. de foot., cours et achats de fardes, de peinture de micros pour atelier rap, cours par correspondance).

CANTINES : contrat exclusif de Solucius.

Solucius : ils impriment 500 catalogues contenant les propositions d'articles frais, dont des fruits et légumes, secs, halal, africains, musulmans, pâtisseries.

Ceux-ci sont revus 2 fois par an et la sélection est refaite en fonction des desiderata de l'OCD et des produits qui ne sont jamais demandés et donc éliminés.

Il n'y a pas d'achats en gros possibles parce que pas de lieu de stockage.

Si l'on opte pour Lidl ou Aldi, une réduction des prix serait possible, mais il n'y aura pas la gamme de choix que propose Solucius, 3 gammes (chère, moyenne, bon marché) au lieu d'une. A ce catalogue, s'ajoutent les fruits et légumes.

Il y a aussi les cantines body, les cantines mensuelles électro/hifi, la cantine pharmacie qui passe par l'infirmerie, la cantine librairie, la cantine tabac et les cantines extérieures.

Pour les cantines extérieures c'est un chauffeur qui va d'un magasin à l'autre acheter les commandes.

Ces dernières cantines ne permettent pas de prélèvements de 10% pour la CED qui sont prélevés dans les autres cantines

Le surcoût des cantines par rapport au coût extérieur fait l'objet de plaintes régulières des détenus.

Il nous paraît indispensable que ce surcoût soit objectivé, analysé, justifié et expliqué aux détenus, par exemple via l'OCD

Téléphonie

Pouvoir rester en contact avec sa famille, ses amis et son avocat, le téléphone est une nécessité, un besoin et un droit pour le détenu.

Ce contact se fait essentiellement par les visites ou par le téléphone.

Sauf dans les nouvelles prisons où le téléphone est en cellule, ce droit ne peut s'exercer qu'à certaines heures, pour des raisons de service, et pour ce qui est de la prison de Ittre, il n'y a qu'un seul téléphone par aile, soit pour plus ou moins 30 détenus.

La prison d'Ittre est en train de mettre en place une téléphonie dans les cellules

Le tarif facturé au détenu, est celui des cabines ex-Belgacom de 2003, soit 0,23€ pour 18 secondes vers un GSM, et 50 secondes vers un poste fixe. Les durées sont doublées pendant les heures creuses !

Depuis 2003, les tarifs ont plongé partout, mais pas en prison, ce qui pour certains détenus représente une part très importante de leurs dépenses, alors que leurs revenus sont plus que limités. Et ne parlons même pas des bénéficiaires de l'aide sociale aux détenus.

Tarif actuel de base Proximus : 23,18€/mois avec appels illimités vers postes fixes et 1.000 heures/mois vers les gsm, et illimités en heures creuses.

La société bénéficiaire du contrat actuel est la SA SAGI, inconnue au registre des opérateurs télécom par l'IBPT. SAGI est une firme multinationale détenant également le marché des prisons en France et dans d'autres pays.

La CS d'Ittre n'a cessé de dénoncer le coût de la téléphonie ainsi que l'opacité ayant entouré ce marché.

Il y aurait un surcoût pour la firme qui assure ce service dû à des mesures nécessaires de contrôle des numéros appelés par les détenus.

A toutes les interpellations, parlementaires, de la CCSP, du Médiateur fédéral, la même réponse lénifiante a été fournie : « Nous pouvons vous assurer que la DG EPI est parfaitement au courant des tarifs élevés. Dès lors nous allons lancer un nouveau marché public afin de mettre la téléphonie pour détenus et la tarification à la compétition du marché ».

A notre connaissance, le marché a été lancé, mais nous n'avons pas connaissance des résultats. Dans les nouvelles prisons, c'est le tarif Proximus qui est d'application.

Il nous semble essentiel que les détenus puissent communiquer avec leur famille et leur avocat au tarif le plus juste possible et que ce tarif soit transparent quand à son calcul

Si on peut espérer que ce problème du coût des communications sera sinon résolu, du moins amélioré, on peut toujours s'interroger sur l'opacité du marché précédent, la durée de celui-ci, le choix de l'opérateur – non enregistré à l'IBPT – et le coût des communications.

SPS et sous effectif

SPS : il est sensé faire un plan de détention individuel pour chaque détenu mais ce n'est pas toujours mis en œuvre faute de moyens, donc juste une aide ponctuelle de temps en temps...

Il semble qu'un manque d'effectif certain vienne en partie des congés de maladie et d'écartement des femmes enceintes, qui ne sont pas remplacées durant leur congé, cela entraîne un retard parfois considérable dans les rapports souvent nécessaires pour le passage au TAP et pour les PS.

Réinsertion : nous nous inquiétons de tous ces détenus en fond de peine qui vont être relâchés sans plan de réinsertion, sans suivi. Il faudrait interpeller le Ministère et la Commission de Justice mais également avec les autres commissions pour avoir un peu de poids.

Il semble indispensable à la Commission que le SPS puisse travailler avec le plein de ses effectifs et qu'un remplacement existe en cas d'indisponibilité du personnel, quelqu'en soit le motif

Divers

- 1) Sidis : il semble que ce ne soit pas encore bien au point...Cela nous semble demander beaucoup d'énergie pour pas grand-chose et au détriment peut-être des contacts humains Nous ne sommes pas convaincus mais restons ouverts...

.....